

Président de séance : Joëlle HEROULT, Vice-Présidente déléguée du CCAS

Secrétaire de séance : Marie-Alice ALLENBACH, responsable du CCAS

Date de convocation : 30 janvier 2025

Lieu de séance : Mairie

Joëlle HEROULT informe les administrateurs que Laetitia LANFRANC de PANTHOU ne peut être présente en raison d'un décès dans sa famille proche.

En son absence, elle prend la Présidence de la séance du Conseil d'Administration du CCAS, en tant que Vice-Présidente Déléguée (délibération du CCAS 03.06.2022).

APPEL NOMINAL DES MEMBRES DU CCAS

Marie-Madeleine COUTEAU, Françoise DUPETY, Jean-François GRELIER, Maggy HERICY-ASSELIN, Joëlle HEROULT, Florence LAMBERT, Laurence LE PUIL - PITEL, Denis STOFFEL (arrivé pour la présentation du bilan d'activité).

Membres excusés :

Nathalie DONATIN, Laetitia LANFRANC de PANTHOU, Jean-Louis LE CALVE, Isabelle LE DEROFF, Célia QUESNEL

CONSTAT DU QUORUM (AU MOINS 7 MEMBRES PRESENTS)

8 administrateurs sont présents à la séance du 6 février 2025. Le quorum (7 administrateurs) est donc réuni, et le Conseil d'Administration peut délibérer valablement.

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Joëlle HEROULT rappelle que la convocation envoyée le 30 janvier 2025 aux administrateurs présentait l'ordre du jour de cette réunion. Par rapport à cette convocation, il convient d'ajouter deux dossiers d'aide alimentaire et/ou financière.

Aucun administrateur n'ayant d'autre point à ajouter, et personne ne s'opposant à la modification proposée, le nouvel ordre du jour est adopté à l'unanimité.

ADOPTION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 16/01/2025

Joëlle HEROULT rappelle que les administrateurs ont pu prendre connaissance du compte-rendu du Conseil d'Administration du CCAS du 16 janvier 2025 joint à la convocation.

Aucun administrateur n'ayant de modification à apporter au compte-rendu, celui-ci est adopté à l'unanimité.

PRESENTATION DU BILAN D'ACTIVITE 2024 DU CCAS

Joëlle HEROULT indique que la responsable du CCAS, Marie-Alice ALLENBACH, va présenter aux administrateurs le rapport d'activité 2024 de l'action sociale et du CCAS.

Cette présentation aborde les points suivants :

- Les demandes des usagers
- Les manifestations organisées
- Le budget de l'action sociale
- Les partenaires
- Le parc des logements sociaux
- Les perspectives 2025

RAPPORT D'ACTIVITE DU CCAS - COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS DE POUVOIR

Madame la Vice-Présidente Déléguée du CCAS se doit de présenter les décisions qui ont été prises depuis le dernier Conseil d'Administration dans le cadre des délégations de pouvoir qui lui ont été accordées.

⇒ BUDGET

▪ Certificat administratif 01/2025

Laetitia LANFRANC de PANTHOU en tant que Vice-Présidente du CCAS a signé un certificat administratif enregistré sous le numéro 01-2025 pour régulariser la situation d'un prêt d'honneur attribué en 2015 pour un montant total de 1 900 € pour lequel il y a eu une erreur d'émission des titres de remboursement. Ce dossier datant de 2015 est prescrit en 2025 et le SGC Caen a demandé l'émission des titres manquants pour un montant de 100 € et d'un mandat de paiement du CCAS du même montant à la ligne « 65888 - autres charges de gestion courante - autres charges diverses de gestion courante - divers » pour solder les écritures comptables.

⇒ DOMICILIATION

⇒ VISA SPORT CULTURE

⇒ **AIDE ALIMENTAIRE D'URGENCE :**

Ces décisions concernent des aides alimentaires d'urgence sous forme de tickets CAP millésime 2024 :

- Situation 1 : 40 € par semaine * 2 semaines

Soit un total de 80 € pour 1 foyer.

La situation sera présentée en même temps que la demande de prolongation de l'aide alimentaire.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 07/02/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur A, habitant de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Monsieur A., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide alimentaire d'un montant de 45 €uros par semaine pendant 4 semaines.

Les administrateurs invitent Monsieur A à trouver une activité salariée en parallèle de sa création d'entreprise, car l'aide alimentaire ne sera pas prolongée au-delà des 4 semaines accordées.

DEMANDE D'AIDE ALIMENTAIRE - DELIBERATION 08/02/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Madame B, habitante de Verson, concernant une aide alimentaire.

Après étude de la situation de Madame B., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide alimentaire d'un montant de 80 €uros par semaine pendant 2 semaines.

Les administrateurs invitent Madame à mettre en place un accompagnement budgétaire auprès de la Maison des Solidarités de Caen-Canada. L'aide accordée ne sera pas prolongée en dehors de cet accompagnement.

DEMANDE D'AIDE FINANCIERE - BOURSE AU PERMIS - DELIBERATION 09/02/2025

La responsable du CCAS présente la demande déposée par Monsieur C, habitant de Verson, concernant une aide financière (Bourse au Permis).

Après étude de la situation de Monsieur C., les membres du CCAS décident, à l'unanimité :

- d'accorder une aide financière d'un montant de 600 €uros en contrepartie de 35 heures de bénévolat dans le cadre du dispositif « bourse au permis ».

QUESTIONS DIVERSES

Point 1 - date(s) prochain(s) CCAS

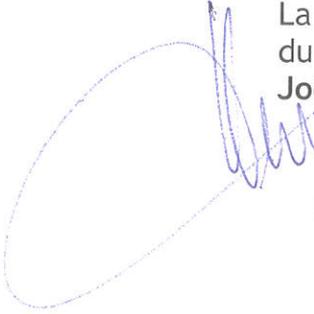
- 13/03/2025 : vote budget
- 03/04/2025
- 15/05/2025
- 19/06/2025
- Juillet : jeudi 3 ?

Point 2 - Questions

Aucun administrateur n'a de question ou de remarque à formuler.

La séance est levée à 21h30

La Vice-Présidente Déléguée
du CCAS
Joëlle HEROULT



COMMUNE DE VERSON
C.C.A.S
14790